

Le 14 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tenue le mardi 14 juillet 2026 à 19 h 30, au centre communautaire, 78, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil, Québec et conformément au *Code municipal du Québec*.

PRÉSENCES :

Les conseillères M^{mes} Yosselyn Argüello Blanco, Isabel Boulay et Josée Paquette Bougie ainsi que les conseillers MM. François Durivage et Eric Leduc sous la présidence du maire M. Michel Bourdeau, formant quorum.

AUTRES PRÉSENCES :

La directrice générale et greffière-trésorière M^{me} Isabelle Perron et la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière M^{me} Lily Ducharme agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

ABSENTE :

La conseillère M^{me} Alyssia Lalonde

2026-07-124 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller François Durivage
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'OUVRIER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 juillet 2026 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2026-07-125 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 juillet 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-07-126 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

Le 14 juillet 2026

À 19 h 45, pendant la période de questions, la conseillère Yosselyn Argüello Blanco quitte la table du conseil. Elle reprend son siège à 19 h 46.

2026-07-127 NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - REMPLACEMENT

ATTENDU les résolutions numéros 2024-11-165 et 2025-11-163 désignant M. Réjean Pinet à titre de membre citoyen votant au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

ATTENDU la démission de M. Réjean Pinet de ses fonctions, effective en date du 8 avril 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir à son remplacement pour la portion non écoulée de son mandat actuel.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER madame Sonia Champagne à titre de membre citoyenne votante au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, en remplacement de M. Réjean Pinet;

DE FIXER la durée de ce mandat du 14 juillet 2026 au 31 décembre 2026 inclusivement;

D'EXPRIMER les plus sincères remerciements du conseil municipal à M. Réjean Pinet pour son implication et son dévouement au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et de saluer sa contribution au développement de la municipalité.

ADOPTÉE

2026-07-128 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 701 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Le conseiller François Durivage présente et dépose le projet de règlement numéro 701 autorisant la conclusion d'une entente relative à la cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2026-07-129 DÉPÔT DU CERTIFICAT CONCERNANT LE RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 685

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 685 lors de la séance du 12 mai 2026;

ATTENDU QU'un avis public fixant les modalités de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter a été dûment publié le 6 juillet 2026;

ATTENDU QUE ladite procédure d'enregistrement s'est déroulée conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Le 14 juillet 2026

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de cette même loi, la greffière doit déposer le certificat concernant le résultat de cette procédure lors de la première séance du conseil suivant la fin de l'enregistrement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt par la greffière du certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement de zonage numéro 685, lequel certificat confirme que le nombre de signatures requises n'a pas été atteint et que le règlement de zonage numéro 685 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

2026-07-130 DÉPÔT ET APPROBATION / LISTE DES COMPTES, DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Eric Leduc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE de la liste des comptes, déboursés, chèques et engagements financiers déposée par la trésorière, en conformité avec les règles de contrôle et de suivi budgétaires et les dispositions du règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité, n° 632;

D'APPROUVER la liste telle que déposée;

D'AUTORISER le paiement totalisant un montant de trois cent treize mille quatre cent treize dollars et soixante-neuf cents (313 413,69 \$).

ADOPTÉE

2026-07-131 DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 7 JUILLET 2026

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 7 juillet 2026.

2026-07-132 PIIA / 32, 1ER BOULEVARD / AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL / LOT 1 574 747 / ZONE RA-1 / CCU NO 26-07-03

CONSIDÉRANT la demande de permis visant l'agrandissement du bâtiment principal situé au 32, 1^{er} Boulevard;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-07-03 du comité consultatif d'urbanisme (CCU), émise lors de sa réunion du 7 juillet 2026, quant à la conformité du projet aux objectifs du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (règlement n° 681);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.8 dudit règlement, il incombe au conseil municipal de statuer par résolution sur l'approbation de ce plan;

Le 14 juillet 2026

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie

Vote :

	Fonction	Siège	Pour	Contre
François Durivage	Conseiller	1	✓	
Yosselyn Argüello Blanco	Conseillère	2	✓	
Alyssia Lalonde	Conseillère	3	Absente	
Eric Leduc	Conseiller	4	✓	
Isabel Boulay	Conseillère	5	✓	
Josée Paquette Bougie	Conseillère	6	✓	

et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

D’APPROUVER, sous condition, le plan d’implantation et d’intégration architecturale relatif à l’agrandissement du bâtiment principal de l’immeuble sis au 32, 1^{er} Boulevard, tel que soumis au CCU le 7 juillet 2026;

D’ASSORTIR cette approbation de la condition suivante, laquelle doit être remplie préalablement à l’émission du permis de construction :

- Le dépôt d’un plan d’implantation de l’agrandissement projeté, dûment préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L’ORDRE DU JOUR

2026-07-133 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance du 14 juillet 2026 à 20 h 24.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière